



Monsieur Claude Wiseler
Ministre du Développement Durable et des Infrastructures

Luxembourg, le 15 février 2013

concerne: CR123 entre Hunsdorf et Prettingen

Monsieur le Ministre,

D'après nos informations le CR 123 entre Hunsdorf et Prettingen sera désormais de nouveau accessible dans les deux sens au trafic routier. Des travaux de réaménagement du CR semblent avoir débuté alors qu'aucune information relative à ce changement n'a été communiquée et que la concertation avec les communes de la Vallée de l'Alzette semble avoir eu un caractère plutôt sommaire.

Nous nous permettons de vous rappeler que la mise à sens unique de ce CR très étroit et la délimitation d'une piste cyclable avait été opérée à l'époque – suite à une action du Mouvement Écologique – d'une part pour éviter l'utilisation du CR comme alternative lors d'une surcharge de la route nationale et d'autre part pour permettre une circulation cycliste dans des conditions de sûreté acceptables. Le succès de cette piste cyclable du CR confirme d'ailleurs le bien fondé de cette démarche.

Notre mouvement a pris note avec satisfaction que la piste cyclable de la Vallée de l'Alzette semble – après tant d'années de tergiversations – enfin être terminée dans son intégralité. Mais cette réalisation ne met pas en cause la raison d'être de la piste cyclable du CR 123, bien au contraire: c'est plutôt un ensemble cohérent de pistes qui est ainsi disponible permettant – à part la liaison directe entre les localités concernées .

Il nous revient par ailleurs que Mme Hennicot-Schoepges aurait promis l'époque la fermeture de cette route comme route de transit dans le contexte des compensations de la route du Nord et de faire de la partie ouest de la vallée une zone de récréation resp. de quiétude.

L'accès dans les deux sens du CR 123 aurait des répercussions néfastes à notre avis:

1.

Le chemin repris risque (de nouveau) de devenir une sorte de **by-pass pour la circulation routière entre Steinsel et Mersch** et générer ainsi un trafic clandestin, qui affectera les petits villages de Prettingen et de Hunsdorf, fait qui nous semble contraire notamment aux principes du concept MODU.

Une suite logique de cet impact risquera dès lors d'être un **élargissement à moyen terme** du CR 123 avec tous les effets négatifs sur l'environnement naturel et la quiétude relative qui prévaut encore dans cette partie de la vallée de l'Alzette. La construction d'une nouvelle liaison entre Steinsel et Bridel – toujours en discussion semble-t-il malgré les effets néfastes qu'elle aurait du point de vue environnement naturel et circulation – ne ferait qu'empirer d'ailleurs l'**impact de la circulation accrue** sur l'axe Steinsel – Mersch.

2.

Comme le CR 123 Hunsdorf-Prettingen est utilisé par bon nombre de véhicules agricoles, un **risque accru de situations précaires du point de vue sécurité routière** nous semble se présenter (comme cela a été le cas avant la mise à sens unique d'ailleurs).

3.

Avec la mise à 2 sens de la voirie, le risque d'un **mitage supplémentaire du paysage** augmentera sans aucun doute. Une telle évolution serait contraire au maintien du caractère encore largement rural et résidentiel des villages du côté ouest de l'Alzette Avec la pose d'infrastructures (pose de tubes électriques ou autres à l'heure actuelle) et le réaménagement progressif du CR, le terrain devient de plus en plus propice à l'implantation de nouvelles constructions dans la zone verte actuelle entre les localités. **Toute idée de „barrière à l'urbanisation“ respectivement de sauvegarde des espaces verts aux alentours et entre les localités - pourtant dans la discussion politique depuis des années - devient dès lors superfétatoire.**

4.

La "Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la vallée de l'Alzette" signée entre les communes de Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Steinsel et Walferdange d'une part et l'Etat luxembourgeois d'autre part prévoit notamment de "planifier d'une manière coordonnée la mobilité et les transports dans les communes concernées". D'après nos informations un concept de mobilité a été élaboré, concept qui n'a toutefois pas encore présenté au public. Dans une réunion récente que nous avons eue avec vous, vous avez d'ailleurs donné l'accord de votre part pour une telle présentation et une participation accrue des citoyens dans ce contexte.

Notre mouvement avoue ne pas comprendre pourquoi votre ministère – qui détient l'ensemble des compétences en matière de transports et d'aménagement du territoire – crée des **faits accomplis avec la remise à 2 sens et le réaménagement du CR 123 alors que le concept de mobilité d'ensemble de la vallée de l'Alzette fait encore défaut.**

Vouloir en effet nier que le réaménagement du CR 123 aurait des effets sur l'ensemble de la circulation dans la vallée nous semble absurde. **Un moratoire s'impose dès lors pour toute démarche pouvant constituer une hypothèque pour un concept de mobilité cohérent.**

Remarquons dans ce contexte que même l'argument d'une (meilleure) desserte par (mini-)bus des localités de Prettingen et de Hunsdorf ne justifie pas la mise en 2 sens du CR. Des solutions alternatives nous semblent exister dans ce contexte.

5.

La Vallée de l'Alzette avec son paysage agricole encore relativement intact du côté ouest et ses biotopes humides (notamment les phragmitaies) constitue une réserve notamment pour les amphibiens et d'ailleurs également pour d'autres espèces rares comme la cigogne blanche (observée l'année passée). Une circulation accrue combinée à une urbanisation supplémentaire surtout dans cette partie de la vallée aura un **impact négatif sur le paysage et les espèces** en question.

Notre mouvement s'oppose donc à la remise en circulation en 2 sens de ce CR pour toutes les raisons évoquées.

En nous référant au droit d'information en matière d'environnement notamment, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre des **informations relatives aux questions suivantes**:

1. Quelles sont les **raisons** précises pour la remise en 2 sens du CR en question?
2. Est-ce que le **profil du CR et son tracé** seront réaménagés et si oui dans quelle envergure?
3. Est-ce que des **accès supplémentaires** pour des projets d'urbanisation p.ex. sont prévus?
4. Est-ce que la remise en 2 sens concerne la **circulation routière générale** ou seulement le **trafic agricole** voire des **liaisons par transports publics** ?
5. Quel est le **lien** avec d'une part le concept **MODU** et d'autre part le **concept de mobilité coordonné de la Vallée de l'Alzette** en cours de réalisation?
6. Est-ce que l'**impact sur la circulation entre les villages concernés** resp. en relation avec la circulation sur la route nationale a été étudié?
7. Comment la sauvegarde des **aspects de protection du paysage et des espèces** sera-t-elle assurée, responsabilités, qui sont également de la compétence de votre ministère?
8. Est-ce qu'il ne faudrait pas surseoir aux travaux de réaménagement du CR en question (moratoire) dans l'attente d'un débat en relation avec le concept de mobilité de la vallée de l'Alzette ?
9. Quand est-ce le concept de mobilité de la vallée de l'Alzette pourra être présenté au public ?
10. Est-ce que vous envisagez de mettre en œuvre – ensemble avec les communes concernées – une participation du public pour finaliser ce concept ?

Tout en vous remerciant d'avance de vos réponses à nos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Blanche Weber
présidente

Camille Muller
responsable de la régionale
„Uelzechtdall“

Pierrette Maas
responsable de la régionale
« Miersch an Emgéigend »

copie de la présente a été transmise:

- à M. Marco Schank Ministre délégué au Développement Durable et aux Infrastructures
- aux membres des collèges échevinaux des communes de Mersch, Lintgen, Lorentzweiler, Steinsel et Walferdange
- au comité politique de la „Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif des communes de la vallée de l'Alzette“ et